



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

armée

Question écrite n° 89261

## Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les externalisations. Afin de disposer d'équipements opérationnels notamment aéronautiques, le ministère de la défense procède à des achats d'heures de vol auprès de sociétés privées telles qu'ICS, Hélicoptères de France... Or ces sociétés ne sont que des affréteurs sans avion et font appel à d'autres sociétés, pour la grande majorité étrangères, afin de disposer du matériel nécessaire (avions ou hélicoptères). Face à ce dispositif il lui demande de justifier le recours à l'externalisation pour accomplir la fonction d'affréteur et le choix de faire appel à des sociétés n'ayant pas d'appareil en propre.

## Données clés

**Auteur :** [M. François Cornut-Gentille](#)

**Circonscription :** Haute-Marne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89261

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Défense

**Ministère attributaire :** Défense

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 septembre 2015](#), page 7343

**Question retirée le :** 20 octobre 2015 (Retrait à l'initiative de l'auteur)